

L'an deux mille vingt-deux, le 24 novembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Serge MERCIER, Maire.

Présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, GAS Marcel, ROSTAING Jean-Pierre, CICOELLA Sébastien, ROMATIF Julien, HUMBERT Régis, MONIN Florence, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth

Absents excusés : GENTIL Dominique

Secrétaire de séance : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia

Date de convocation : le 18 novembre 2022

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les participants ont eu connaissance du compte-rendu du précédent conseil. Monsieur le Maire en rappelle néanmoins les grands titres et les délibérations prises. Aucune remarque n'est formulée. Ces précisions apportées, l'ordre du jour peut être développé :

### **PROCURATION**

GENTIL Dominique donne procuration à FAVRE-PETIT-MERMET Patricia

### **ORDRE DU JOUR**

- Intervention de Mathias Lavolé de l'IRMA de Grenoble pour mise en place du PCS communal.
  - Délibération pour le recensement 2023
  - Délibération sur la convention PRE Programme de Réussite Educative.
  - Délibération pour le renouvellement de la ligne de trésorerie
  - Délibération pour le lancement du projet de désimperméabilisation de la cour de l'école
  - Délibération pour la demande de subvention au Département
  - Délibération pour la demande de subvention à la Région
  - Travaux voirie – bâtiments
  - Compte-rendu des commissions communales et intercommunales
  - Urbanisme
  - Courriers reçus
  - Questions diverses
- 
- **Intervention de Mathias Lavolé de l'IRMA de Grenoble pour mise en place du PCS communal.**

Mathias Lavolé est venu présenter les objectifs de PCS (Plan Communal de Sauvegarde).

Un PCS a pour but de gérer les situations de crises. C'est un outil qui doit permettre de faciliter les prises de décisions lorsque la commune doit faire face à un danger, risques ou catastrophes naturelles.

Ce PCS doit être clair et facile à utiliser.

Une fois le PCS de la commune créé et validé, l'IRMA se propose de venir le tester en mettant en place un exercice sur table.

*Primarette*

### ➤ **Délibération pour le recensement 2023**

Le Maire informe le conseil municipal que le prochain recensement de la population par l'INSEE aura lieu en 2023. Il y a lieu de nommer un coordonnateur communal et deux agents recenseurs.

Le Maire propose de nommer, par arrêté municipal, M. ROSTAING Jean-Pierre, 3<sup>ème</sup> adjoint, comme coordonnateur communal, Mme PEREZ Murielle et Mme MUGLIA Noëlle comme agents recenseurs.

Il y a lieu de fixer la rémunération des agents recenseurs.

Il est proposé au conseil municipal une rémunération qui sera égale à un forfait de 600 € net par agent recenseur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres,

Accepte la nomination proposée pour le coordonnateur communal,

Décide de procéder au recrutement de deux agents recenseurs pour le recensement INSEE de 2023,

Accepte la proposition pour la rémunération des agents recenseurs,

Autorise le maire à signer tout document afférant à ce recrutement.

### ➤ **Délibération sur la convention PRE Programme de Réussite Éducative.**

Monsieur le Maire expose que le PRE est un dispositif national de la Politique de la ville qui permet de construire un parcours individualisé pour des enfants âgés de 2 à 16 ans, présentant des signes de fragilité au niveau de leur scolarité ou bien de leur environnement social ou familial.

La mutualisation des regards de différents professionnels impliqués dans la démarche (enseignants, éducateurs, assistantes sociales, animateurs, professionnels de santé...), réunis au sein d'une équipe pluridisciplinaire de soutien, permet de mieux comprendre la situation de l'enfant et de lui apporter une solution personnalisée.

La participation des parents, premiers éducateurs de l'enfant, est également recherchée tout au long du parcours.

La communauté de communes a souhaité élargir ce dispositif, déjà existant pour les enfants des quartiers prioritaires. Ainsi, le Conseil Communautaire, dans sa séance du 26 septembre 2022, a validé, par un vote unanime, la reprise du portage du PRE par l'intercommunalité et sa généralisation à l'ensemble du territoire.

Le Conseil Communautaire a aussi arrêté le plan de financement du dispositif en proposant une contribution de chaque commune à hauteur de 0,50 € par habitant.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention pluriannuelle de partenariat et de financement 2023-2025 qui précise les engagements d'EBER et ceux de la commune pour mettre en œuvre le Programme de Réussite Éducative. La commune s'engage à soutenir le dispositif par le versement d'une aide financière annuelle à hauteur de 0,50 € par habitant.

Pour l'année 2023, la contribution de la commune est de 358 €.

Cette contribution sera recalculée chaque année en fonction de la population municipale de l'année N-1 (source INSEE).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Vu la délibération n°2022/222 du conseil communautaire d'EBER ;

- Vu le projet de convention ci-joint ;

- Considérant l'intérêt pour les habitants de la commune de l'élargissement du PRE à l'ensemble des communes d'EBER CC ;

*Primarette*

A l'unanimité de ses membres :

- VALIDE la contribution de la commune de PRIMARETTE à hauteur de 0,50 € par habitant ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toute formalité et signer tout document relatif à ce dossier,
- CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

➤ **Délibération pour le renouvellement de la ligne de trésorerie**

Après avoir entendu le rapport de Marcel GAS, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Rhône Alpes et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la commune de Primarette décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 370 000 euros dans les conditions ci-après indiquées:

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet.

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la commune de Primarette décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

- Montant : 370 000 euros
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt applicable à un tirage effectué : €STR+marge de 0.8%.

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : chaque trimestre civil, à terme échu par débit d'office.
- Frais de dossier : 0.10% prélevé une seule fois
- Commission d'engagement : néant
- Commission de mouvement : néant
- Commission de non-utilisation : 0% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres :

- autorise le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne.
- autorise le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

*Primarette*

➤ **Délibération pour le lancement du projet de désimperméabilisation de la cour de l'école et demande de subvention au Département et à la Région**

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'extension, réaménagement et désimperméabilisation de la cour d'école, des travaux vont être effectués.

Le coût s'élève à 168 490 € HT

Le Maire propose de demander une subvention au Département et à la Région pour accompagner le financement de ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire, à l'unanimité des membres, à procéder à ces demandes de subventions et à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires.

➤ **Travaux voirie – bâtiments**

Voirie :

Une cunette a été réalisée par l'entreprise Marchand sur le chemin de Champs Dame afin d'éviter le ruissèlement des eaux chez Gérard FAURE.

Les travaux réalisés sur la route du Buron par l'entreprise Cheval ne répondent pas aux attentes.

L'entreprise va réaliser un raclage de la chaussée en attendant de pouvoir refaire la route au printemps 2023.

Les travaux d'élagage ont été terminés le 09/11/22.

Projet école :

Il y a du retard dans l'exécution des travaux. Ils reprendront semaine 48.

Les (2) arbres commandés et stockés chez le fournisseur ont été plantés ; le premier dans la petite cour à l'arrière de la maternelle, rue de l'église et le deuxième, prévu initialement dans la cour de l'école primaire, l'a été sur le terrain de boules. En effet, il n'était pas envisageable de planter cet arbre dans la cour d'école principale pour l'enlever quelques mois après, compte-tenu du projet de désimperméabilisation de notre cour d'école.

Nous avons donc choisi d'implanter cet arbre sur le terrain de boules afin de répondre à une demande persistante des joueurs et des associations qui réclamaient de l'ombre. L'emplacement choisi, proche des platanes, permettra d'avoir plus rapidement une surface d'ombre importante. Deux nouveaux arbres de la même essence compléteront cette implantation. Nous ferons au printemps prochain par une commande groupée l'achat de ces 2 végétaux associés à celle concernant notre projet de cour d'école.

En conclusion, nous créerons ainsi une ligne médiane ombragée sur notre terrain de boules.

Désimperméabilisation cour d'école :

Les résultats des tests de perméabilité nous ont été adressés, mais nous devons compléter l'étude pour répondre aux critères de l'agence de l'eau, dans le cadre des demandes de subventions.

Bois communaux :

Le conseiller forestier de la chambre d'agriculture nous a transmis un rapport concernant 6 parcelles communales. Sur cinq de ces 6 parcelles, aucune intervention n'est conseillée. Sur la sixième parcelle, qui avait fait l'objet d'une demande d'un forestier, deux options sont envisageables.

La première option est une coupe définitive avec conservation du sous-étage composé d'autres essences (hêtre, charmes et autres feuillus divers) compte tenu de l'état sanitaire constaté.

*Primarette*

La deuxième option est une coupe d'éclaircie du taillis de 20 à 30% du volume, suivie d'éclaircies tous les 8 à 10 ans. Il est noté que compte tenu de l'âge avancé du taillis, les éclaircies ne permettront pas d'améliorer la qualité des bois, car des roulures pourront apparaître.

#### Taille des platanes :

Nous avons reçu un élagueur qui nous propose d'effectuer une taille en port semi-libre sur 11 platanes (en fonction de leur état de santé) et une taille en tête de chat pour deux platanes proches d'habitations. Le devis que nous avons reçu porte sur un montant de 2600 € TTC. Nous attendons des offres comparatives.

#### MAM :

Après le passage de l'expert, la compagnie d'assurance vient de nous transmettre un accord pour le passage d'un plombier qui devra faire une recherche de fuite.

### ➤ **Compte-rendu des commissions communales et intercommunales**

#### Communication

La commission s'est réunie afin de préparer le bulletin municipal. La ligne éditoriale a été définie. Les membres de la commission se sont réparti les articles. Le visuel du prochain bulletin a été choisi. Le bulletin doit être finalisé dans 15 jours afin de pouvoir le faire passer au comité de relecture avant impression pour une distribution fin décembre, début janvier.

#### ADMR

M le Maire a participé à l'AG de l'ADMR du Dolon –siège à Pact le 19 novembre dernier.

Mme la Présidente d'EBER et les maires des autres communes concernées par les prestations ADMR étaient présents.

Pour rappel l'ADMR est une structure associative d'aide à la personne. Cette structure associative fonctionne avec 6 bénévoles pour animer 32 salariés vers 302 clients.

L'ADMR Dolon dessert 16 communes de Primarette jusqu'à Salaise - Chanas avec 32327 heures de prestations.

Pour Primarette, nous avons 2 salariées ADMR, 24 clients répertoriés et 1380 heures de travail réalisés en 2021.

#### Commission Mobilité Transport du 9 novembre 22

À l'ordre du jour 4 points évoqués :

##### Schéma modes doux

Lancement avec un Bureau d'études du schéma « mode doux » avec l'élaboration d'un diagnostic sur les infrastructures existantes, la définition d'un schéma d'itinéraires structurant afin de statuer sur une programmation des investissements et des travaux et aménagements à réaliser.

Concernant les axes structurant de notre réseau « mode doux », 3 axes s'imposent :

- Axe 1 Nord / Sud depuis Les Roches de Condrieu vers Chanas
- Axe 2 Est / Ouest de Cour et Buis vers St Alban du Rhône
- Axe 3 Est / Ouest de St Barthélémy de Beaurepaire vers Sablons

Ces intentions s'inscrivent néanmoins dans un temps long afin de programmer ces aménagements d'un point de vue opérationnel et financier.

Ce programme renvoie aux objectifs du PCAET (Plan Climat Air Energie.) à travers l'encouragement de la pratique du vélo et la réduction des gaz à effet de serre.

Projet d'extension du réseau de transports en commun.

*Primarette*

L'offre de services de transport en commun programmée prévoit une extension du réseau TC à l'ensemble du territoire EBER. La consultation du marché sera lancée début 2023 pour mise en service à l'automne 2023.

Pour rappel, une ligne A existante sera « améliorée » ; création de 2 lignes dites B et C. Ligne B depuis Beaurepaire jusqu'à la gare du Péage de Roussillon. Une ligne C qui « tournera » en navette à la ½ heure entre le Péage et Roussillon. Les transports à la demande seront étendus à l'ensemble du territoire. Toutes les communes seront consultées dans le cadre de l'étude sur l'aménagement des points d'arrêts de transports.

Entretemps, les services EBER avancent sur la billettique, la compatibilité avec la carte OURA (Région Rhône Alpes), les tarifs, la signalétique, la communication, etc...

#### Services de mobilité à destination des personnes en insertion

Cette nouvelle offre de transport en commun sera complétée d'une offre de services mobilité pour les personnes en insertion (public jeune notamment), offre que nous souhaitons mettre en place à l'échelle du territoire de nos 37 communes.

#### Application d'incitation au covoiturage

Nous avons rencontré les développeurs d'une application mobile pour le covoiturage qui se nomme « Klaxit ». Cette entreprise, qui a contracté à Vienne Condrieu Agglomération et Porte de Dromardèche, nous propose une mise en relation « co-voitureur et co-voituré » en proposant le financement des conducteurs ; à l'appui d'un plan de communication. Débat à suivre avec les élus d'EBER.

#### ➤ **Urbanisme**

CAILLE Gaëlle : DP pour des panneaux photovoltaïques

GROSSA André : DP pour des panneaux photovoltaïques

MAUROUX Elisabeth : DP pour des panneaux photovoltaïques

MUREAU Mickaël : DP pour des panneaux photovoltaïques

DESPLANCHE Nicolas : DP pour le rehaussement d'un mur à crépir

#### ➤ **Courriers reçus**

L'association TEC nous remercie pour le prêt de la salle pour la diffusion de 2 spectacles pour enfants.

La famille LABAT nous remercie pour notre témoignage de soutien lors du décès de Mme LABAT (ancienne enseignante à l'école de Primarette).

Madame COICAUD Chantal répond à notre courrier concernant la demande d'élagage sur sa propriété. Elle confirme qu'elle fera le nécessaire dans un délai plus ou moins long étant donné la masse de travail.

Un administré nous a signifié son mécontentement concernant la communication de l'équipe municipale. Nous lui avons proposé de nous rencontrer ; il n'a pas répondu à notre sollicitation.

#### ➤ **Date prochain conseil municipal :**

Mardi 20 décembre 2022 à 20h30

*Primarette*